



### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de Septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VIDAL Vincent, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

**Absents excusés :** Mme. FRAY Monique, M. VILLALONGA Jérémy et Mme FABRE Nathalie.

**Procurations :** Mme. FRAY Monique a donné procuration M. PAUL André, M. VILLANLONGA Jérémy à M. TOULOUSE Thierry et Mme. FABRE Nathalie à Mme AMRANE Nadia.

**Secrétaire de séance :** Mme. Agnès MAIGRON.

\*\*\*\*\*

#### **OBJET : N° 2023-038 : NOMINATION DES DEUX DELEGUES A LA CDC**

- Vu la délibération N°2021-034 en date du 19 Mai 2021, relative au transfert de la compétence PLU à la Communauté des communes du Val de Ligne,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Val de Ligne en date du 30 Mai 2022 au sujet de la gouvernance des travaux relatifs à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi)
- Vu la délibération N°2022-041 en date du 17 Octobre 2022, nommant 2 délégués
- Considérant la démission de M. Bernard LACROIX en date du 06 Juillet 2023
- Vu l'obligation de nommer deux délégués au sein de chaque commune du Val de Ligne pour travailler sur la mise place du PLUi

Sont élus pour représenter la commune de Largentière lors de la mise en place du PLUi, Madame Isabelle LEPVRIER et Monsieur Alban GUILLEMIN.

De plus, de part sa prise de fonction en tant que conseillère déléguée à l'urbanisme, Madame Isabelle LEPVRIER est désignée pour le dossier Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.) et l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	16
Nombre de votants:	19
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 A Largentière, le 25 Septembre 2023,  
 Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.